

# Recrutement d'un auditeur externe chargé de l'audit comptable et financier de la Société Nationale d'Electricité « SNEL SA » pour les exercices 2023-2024 et 2025

## Termes de Référence

---

### 1. Contexte

La SNEL SA, une société anonyme avec Conseil d'Administration ayant pour seul actionnaire : l'Etat congolais. Elle a pour objet la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique.

Depuis plusieurs années, la SNEL SA est confrontée à des difficultés techniques, financières et opérationnelles significatives qui entament sérieusement ses performances et obèrent ses résultats.

Pour y remédier, le Gouvernement avait levé l'option de mettre en œuvre un programme de restructuration de la SNEL SA devant se réaliser en deux phases :

- a. A court et moyen terme : Une phase préparatoire de stabilisation et de redressement de cinq (5) ans, au cours de laquelle sera mis en œuvre un plan d'urgence comportant des actions destinées à améliorer les conditions techniques de l'outil de production de SNEL SA, arrêter la dégradation de ses conditions d'exploitation, assainir sa gestion, améliorer sa situation financière, ainsi que la qualité du service rendu à la population ;
- b. À long terme : Une phase de restructuration proprement dite, au cours de laquelle l'organisation et la structure globale de l'entreprise pourraient subir des changements profonds suivant les résultats des études techniques appropriées.

A cet effet, en date du 27 février 2012, l'Etat et la SNEL avaient signé un contrat de performance de cinq (5) ans . Ce contrat a expiré le 27 février 2017 sans que ses objectifs globaux n'aient été atteints.

Du fait d'investissements et de différentes actions de redressement, les résultats de la SNEL ont tendance à s'améliorer, notamment dans les domaines de la production et du transport. Ces résultats sont cependant tempérés par la persistance du déséquilibre structurel financier de l'entreprise, et des contreperformances au niveau de la distribution et de la commercialisation.

Devant cette situation, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est encore une fois prononcé pour l'amélioration effective des performances de la SNEL SA, à travers notamment un engagement ferme du Gouvernement, un management responsable et la mise en œuvre d'un plan d'investissement complémentaire, en partie financé par certains partenaires techniques et financiers.

A cet effet, un nouveau contrat de performance a été signé le 02 octobre 2024, sur base du Plan de redressement actualisé de la SNEL SA d'une durée de trois ans .

Le Contrat de performance a pour objet de préciser les obligations conjointes et réciproques de l'Etat et de la SNEL SA , notamment :

- les engagements conjoints et spécifiques ;
- les objectifs et les résultats escomptés de la phase de redressement de l'entreprise;
- les indicateurs de performance du contrat.

Parmi les engagements spécifiques de la SNEL SA, figure la certification chaque année de ses états financiers par les Commissaires aux Comptes ou un cabinet indépendant, conformément aux normes internationales s'y rapportant .

## **2. Objet des termes de référence**

Les présents termes de référence portent sur le recrutement d'un auditeur externe chargé de l'audit comptable et financier de la Société Nationale d'Electricité « SNEL S.A. » pour les exercices 2023, 2024, et 2025.

## **3. Objet de la mission du consultant.**

L'objet de la mission est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers de la SNEL SA.

## **4. Nature et description des services**

La mission de l'auditeur comportera trois phases. Il s'agit de :

- Phase 1 : exercice 2023,
- Phase 2 : exercice 2024,
- Phase 3 : exercice 2025.

Pour chaque exercice concerné, l'auditeur doit se prononcer sur :

- i. La sincérité et la régularité des états financiers. Cela consiste en l'examen de la fiabilité et la sincérité des informations enregistrées dans les comptes et dans le rapport de gestion de l'entreprise.
- ii. L'efficacité de la structure du système de contrôle interne. Cela consiste en l'examen des différentes procédures comptables et de contrôle interne mises en place au sein de l'entreprise, afin de s'assurer de leur adéquation et de leur bon fonctionnement.

## **5. Etendue de l'audit**

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales en la matière, notamment les normes IFRS et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaires en la circonstances.

L'examen comprendra tous les tests, confirmations, observations et vérifications jugés utiles par l'auditeur et comprendra entre autres, les taches principales suivantes :

- Effectuer les tests substantifs sur les principaux comptes de résultats, d'actifs et de passifs ;
- Evaluer le respect des dispositions de contrôle interne, noter les contrôles inexistantes ou ceux qui nécessitent des améliorations ;
- S'assurer que toutes les dispositions juridiques et fiscales ont été respectées ;
- Vérifier les comptes d'engagement hors bilan relatifs aux crédits documentaires et aux commandes des biens et services ;
- Effectuer la revue des procès-verbaux du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

Sur base des états financiers de la SNEL SA, l'auditeur formulera une opinion sur la gestion financière et comptable de cette société.

#### **6. Organisation du travail**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec la SNEL S.A. qui lui fournira toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa mission.

La coordination technique des services sera assurée par le Comité de pilotage de la réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat (COPIREP).

Les aspects contractuels seront gérés par l'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM).

#### **7. Calendrier, lieu et durée de la mission**

La mission se déroulera à Kinshasa (République Démocratique du Congo), et au siège du consultant chaque année suivant l'exercice concernée, sur une période de quarante-cinq (45) jours calendaires, après clôture par la SNEL SA de ses états financiers .

#### **8. Rapports à fournir**

Le consultant devra présenter les rapports suivants :

##### **8.1. Au début de la mission :**

- i. Un rapport initial qui consistera à faire l'état de la documentation collectée et à collecter, les difficultés rencontrées et le changement éventuel de la méthodologie. Le consultant pourrait formuler toutes suggestions permettant une bonne réalisation de la mission.

Ce rapport sera soumis au client huit (8) jours après le démarrage de la mission.

##### **8.2. Chaque année concernée :**



- i. Un rapport provisoire d'audit de l'exercice concernée, à déposer trente (30) jours après la réception des états financiers de la SNEL SA et autre documentation requise.

La SNEL SA formulera ses observations sur le projet de rapport endéans quinze (15) jours suivant sa réception.

- ii. Un rapport final d'audit qui sur base du rapport provisoire, intégrera les corrections éventuelles suivant les observations et les commentaires pertinents de la SNEL SA le rapport provisoire .

## **9. Profil du consultant**

Le consultant sera un Cabinet d'audit de réputation internationale, justifiant d'une expérience confirmée en audit comptable et financier de grandes entreprises.

L'équipe du consultant sera constituée d'experts ayant une expérience avérée. Elle comprendra notamment :

- Un auditeur, chef de mission justifiant d' une expérience pertinente minimum de dix (10) ans en audit comptable et financier ;
  - Deux auditeurs, justifiant d' une expérience pertinente minimum de dix (10) ans en audit comptable et financier .
-